



GRILLE DES COTISATIONS 2024/2025

CATEGORIES	ANNEES DE NAISSANCE	TARIF	
NOUVEAU MEMBRE	<ul style="list-style-type: none"> Jeunes à partir de U7 Adultes 	65€ ¹¹ 120€ ¹¹	
U5 (DECOUVERTE) – U6 (POUSSINS)	2021/2020/2019	310€ ¹¹	
U7-U8	2018/2017	460€ ¹¹	
U9-U10-U11-U12	2016/2015/2014/2013	500€ ¹¹	
U14	2012/2011	535€ ¹¹	
U16	2010/2009	535€ ¹¹	
U19	2008/2007/2006	535€ ¹¹	
TOP HOCKEY – à ajouter à la cotisation (10)	-	100€	
INITIATION (14)	-	330€	
PARA-HOCKEY	-	100€	
SENIORS	-	520€	
LADIES/GENTLEMEN	-	435€	
JUNIOR LADIES	-	465€	
MEMBRES ADHERENTS (15)	-	150€	
MAJORATION POUR PAIEMENT TARDIF (après le second rappel) :			
<ul style="list-style-type: none"> Jusqu'au 30/09/2024 A partir du 01/10/2024 		50€ 100€	
DESAFFILIATION TARDIVE (après le 30/06/2024)			
<ul style="list-style-type: none"> Jusqu'au 31/08/2024 Au-delà du 31/08/2024 		50€ 150€	

La cotisation de la saison 2024/2025 Outdoor est à verser sur notre compte KBC BRUSSELS N°BE78 7340 4448 2286 **avant le 15 juillet 2024 au plus tard**.

En communication, veuillez indiquer la référence structurée (pour ceux qui seront appelés à payer numériquement) ou nom et prénom (ou ceux de votre/vos enfant(s)) ainsi que l'équipe dans laquelle vous jouez (ou l'équipe de votre/vos enfant(s)).

Pour toute question ou renseignement, n'hésitez pas à prendre contact avec le comité directeur : par email cotisations@whitehockey.be ou téléphone 0476.91.78.43 (Thibaut Devroye).



Conditions générales (affiliations, désaffiliations, paiement des cotisations, réduction ou majoration de cotisation)

INSCRIPTIONS / REINSCRIPTIONS

1. Toute nouvelle inscription n'est possible que moyennant le respect des conditions suivantes :
 - Un accord préalable du comité sportif (via le formulaire de pré-inscription disponible sur le site <https://whitehockey.be/inscriptions/>)
 - L'envoi du formulaire d'inscription définitive en ligne (le lien vous est fourni après accord du comité sportif)
 - Le paiement dans les 8 jours de l'inscription de la cotisation et du droit d'inscription complémentaire applicable en fonction de la grille tarifaire
2. La réinscription des membres actuels est automatique d'une saison à l'autre. Il n'est pas nécessaire de remplir un nouveau formulaire d'inscription. Chaque membre est néanmoins appelé à confirmer avant le 1^{er} juin (jeunes) / 30 juin (adultes) sa participation à la saison 2024/2025 en réponse à un email (lien automatique) envoyé par le club.

PAIEMENT DES COTISATIONS

3. Le paiement des cotisations de la saison 2024/2025 est dû pour le 15 juillet au plus tard afin de garantir un suivi opérationnel des effectifs efficace. Le montant est dû dans les 8 jours de toute nouvelle inscription.
4. Un étalement du paiement des cotisations est possible moyennant accord avant le 15 juillet 2024 par écrit auprès de la cellule administrative par mail (cotisations@whitehockey.be).

L'étalement des paiements est possible jusqu'au 31 décembre. Même si un accord au niveau de l'étalement des paiements a été conclu, un montant minimum de 90€ par membre devra être acquitté avant le 15 septembre 2024 pour couvrir les frais de l'ARBH.
5. Un droit d'inscription complémentaire est demandé à tout nouvel inscrit à partir de U7 (les catégories poussin, découverte et initiation ne sont donc pas concernées) à concurrence d'un montant de 65€ (pour les jeunes U7 – U19) et 120€ (adultes). N'est pas considérée comme nouveau membre la personne qui quitte le club pour 2 saisons maximum. Cette personne sera dispensée du droit d'entrée lors de sa réinscription.
6. Une réduction forfaitaire de 50€ est accordée à partir du 3^{ème} membre d'une même famille habitant sous le même toit : 50€ pour le 3^{ème} - 4^{ème} - etc. ... A partir de 4 joueurs, la cotisation familiale est plafonnée à 1.660€ (hors Membership fee et hors top hockey). Aucune réduction ne sera plus accordée en cas de paiement au-delà du 15 juillet 2024.
7. En cas de non-paiement de la cotisation (et en l'absence d'un accord d'étalement), un rappel est adressé au membre. A partir du second rappel, le montant de la cotisation est majoré de 50€ pour frais administratifs de rappel.
8. Les membres n'ayant pas régularisé leur situation pour le 15 septembre 2024 seront suspendus et interdits de continuer à participer aux matchs jusqu'à ce que leur situation soit régularisée moyennant une majoration de 50€ jusqu'au 30 septembre et de 100€ au-delà de cette date. Cette mesure sera garantie par une suspension effective auprès de la fédération. Les capitaines et managers des équipes concernées seront également informés.
9. Si un jeune joue dans une catégorie supérieure ou inférieure à celle de son année de naissance, il doit s'acquitter de la cotisation correspondant à son année de naissance. Si un adulte souhaite être affilié dans plusieurs catégories, il doit s'acquitter de la cotisation la plus élevée (ex : Gents + Masters ->



paiement de la cotisation Seniors). Si un jeune « Poussin » rejoint une équipe U7, il est tenu de s'acquitter du membership fee applicable dès l'entrée en compétition et d'une cotisation de cette même catégorie.

10. Pour les joueurs/joueuses qui suivent un programme Top Hockey, un supplément de 100€ est facturé. Le programme Top Hockey concerne les équipes suivantes : U14G1, U14B1, U16G1, U16B1, U19G1, U19B1. Il est à payer au plus tard pour 30 septembre 2024 après confirmation définitive des équipes. Les équipes Top Hockey bénéficient d'un encadrement spécifique et travaillent sur terrain mouillé.
11. La cotisation comprend la fourniture d'un maillot (maillot « home » de couleur rouge) par le club par cycle de 3 ans à tous les jeunes (U7 à U19) en année 1 (= saison 2022/2023) et à tous les nouveaux membres (jeunes ou adultes) contre paiement du membership fee. En année 4 (saison 2026/2027), un nouveau maillot sera fourni à l'ensemble des jeunes du club évoluant en championnat et en ordre de cotisation. Il en sera ainsi tous les 3 ans. Nous vous renvoyons à la communication sur la procédure de commande des maillots pour plus d'informations. Attention : le maillot noir (pour les matchs en extérieur) n'est pas compris dans la cotisation et reste à charge des membres.

DESAFFILIATION

12. Toute désaffiliation doit se faire via le formulaire disponible sur notre site avant le 30 juin 2024 (à adresser par mail à admin@whitehockey.be), sans quoi le membre est automatiquement et tacitement réaffilié. Toute demande de désaffiliation reçue avant le 30 juin sera traitée sans frais par le club qui effectuera les démarches auprès de la fédération. Pour les demandes au-delà du 30 juin 2024 :
 - Jusqu'au 31 août 2024 : la demande sera traitée moyennant des frais administratifs de 50€
 - Au-delà du 31 août, la demande sera traitée moyennant des frais administratifs de 150€

Le non-règlement de ces frais administratifs entrainera un blocage au niveau fédération et une impossibilité de s'affilier dans un autre club.

AUTRES

13. La cotisation pour l'année en cours ne sera remboursée que pour des raisons exceptionnelles (telles que blessure ou maladie de longue durée) qui seront discutées en réunion de comité directeur. Le remboursement éventuel se fera sous forme de diminution de cotisation pour l'année suivante au prorata des matches joués avec un maximum d'une demi-saison.
14. Le programme « Initiation » s'adresse aux jeunes (jusqu'à U12 y compris) s'entraînant uniquement, sans participer à la compétition, et uniquement avec accord préalable du comité sportif (edj@whitehockey.be).
15. Les membres adhérents sont des membres non joueurs.
16. La participation aux frais de la saison de hockey indoor (salle) n'est pas incluse dans la cotisation de hockey Outdoor.
17. Certaines mutuelles proposent un remboursement d'une partie de vos frais annuels d'affiliation à un club de sport. Si c'est votre cas et que vous êtes en ordre de cotisation, le club se charge de vous fournir les documents nécessaires au remboursement. Les demandes (mentionner le nom et prénom du membres ainsi que la preuve de paiement de la cotisation) sont à adresser au secrétariat (attestations@whitehockey.be)



Indépendants, entrepreneurs, dirigeants d'entreprise,

Devenez Partenaire du Royal Evere White Star Hockey Club et combinez le paiement de la cotisation de l'un de vos enfants avec un sponsoring en faveur du club

FORMULE SYMPATHIE

Cette formule vous fait devenir partenaire en échange d'une majoration de 30% appliqué à la cotisation de base.

FORMULE WHITE AVANTAGE

La formule « White Avantage » est idéale pour tous les commerçants et professions libérales qui souhaitent combiner le paiement de leur cotisation avec une présence commerciale au sein du club en offrant un avantage promotionnel aux membres du REWSHC (services additionnels, réductions tarifaires sur présentation de leur carte de membres du club, ...).

La communication relative à cet avantage est assurée via les newsletters, le site internet et les écrans du club-house. Le logo de votre entreprise est également repris dans la page « partenaires » du site internet.

BUDGET :

- «White Avantage» : 250€ HTVA
- «White Avantage + Coti» : 850€ HTVA

FORMULE VISIBILITE

La formule « Visibilité » combine une présence sur nos réseaux sociaux et moyens de communication ainsi qu'en bord de terrain (bâches).

BUDGET : 1.350€ HTVA

FORMULE NOTORIETE

Si vous souhaitez discuter d'un partenariat plus large, impliquant par exemple du sponsoring d'équipes, le comité sponsoring est à votre disposition pour évoquer les projets possibles. Contactez-nous par email admin@whitehockey.be

Retrouvez le dossier sponsoring complet sur www.whitehockey.be.